

COMMISSION PERMANENTE

**Paul CUTURELLO**

*Conseiller Municipal de Nice  
Conseiller Général des Alpes-Maritimes*

**Monsieur Eric CIOTTI**

Président du Conseil Général  
des Alpes-Maritimes  
BP 3007  
06201 NICE Cedex 3

Nice, le 23 septembre 2009

Monsieur le Président,

Le 28 mai dernier, à l'occasion de la tenue de la Commission permanente, notre collègue Philippe Tabarot nous avait apporté des précisions concernant sa rencontre avec les représentants des personnels des services sociaux du Conseil Général qui avaient manifesté leur mécontentement et leur désarroi.

Une série de réunions de travail avait été programmée sous l'autorité de M Besso, Directeur de la Santé et des Solidarités sur 3 axes :

- L'allégement des protocoles prévus pour l'application de la loi de 2007,
- La communication, avec l'amélioration de la communication interne des 22 secteurs,
- Les moyens, avec la fixation d'une liste des demandes prioritaires (renfort de personnel, réhabilitation des locaux..).

Vous aviez à cette occasion, annoncé que le Conseil Général veillerait à une meilleure répartition des moyens dans les CAMS avec une redéfinition des effectifs de référence. De plus, vous proposiez l'instauration d'un dialogue permanent avec les personnels des CAMS.

Au mois de juin, nous apprenions que certaines CAMS projetaient de suspendre l'accueil du public certains jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Aujourd'hui, 22 septembre, des réunions ont eu lieu mais les personnels sont toujours dans l'attente de réponses concrètes à leurs demandes :

- L'allégement immédiat des protocoles
- Le remplacement des personnels. A ce titre, il semblerait que notre collectivité fasse appel de façon fréquente à des personnels sous contrat à durée déterminée (CDD), non formés pour remplacer d'autres personnels précédemment recrutés sous CDD, formés dans nos services mais non reconduits dans leur fonction.
- L'assurance de la non externalisation des missions d'Action Educative à Domicile (AED) à compter du 1 janvier 2010
- L'augmentation du budget des aides financières aux assistantes sociales des CAMS.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer sur ces différents points, l'avancé des réflexions du Conseil Général.

Par ailleurs, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir les résultats et de m'informer du coût des audits et protocoles réalisés sur les sujets suivants :

- Protocole enfants confiés
- Protocole schéma de l'enfance
- Protocole PMI
- Protocole ADRET

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Paul CUTURELLO**